



# Proposition de révision du projet associatif du MAR

**Le projet du MAR est actuellement réparti entre plusieurs documents :**

- les statuts, qui comportent de nombreux éléments qui relèvent habituellement d'un projet associatif
- la convention d'objectifs et de moyens avec la Ville de Rennes, qui formalise une liste d'objectifs pour lesquels la Ville finance le MAR
- le projet d'activité validé chaque année en AG.

Afin de clarifier les choses, il a été décidé de :

- proposer une rédaction plus courte et plus technique du projet (laquelle sera soumise aux membres du MAR lors de l'AG extraordinaire du 16 décembre)
- rédiger un projet associatif pluriannuel, dont découleront à la fois les projets d'activité annuels et le contrat d'objectifs avec la Ville (renégociation prévue début 2018). Ce projet sera mis en débat lors de l'AGE du 16 décembre, puis validé lors de l'AG ordinaire suivante.

## Projet associatif - version 1

L'association Mouvement associatif rennais (MAR) a été créée en 2010, par les membres du collectif du même nom (lequel était reconnu par la Ville, notamment dans le cadre de la Charte des engagements réciproques (2006), tout en restant relativement informel).

L'objet du MAR est défini à l'article 2 de ses statuts : *"le mouvement associatif rennais a pour objet de créer du lien entre les associations qui contribuent à la vie associative rennaise, de représenter la vie associative rennaise, de construire une parole commune et de participer à l'élaboration des politiques associatives au bénéfice du dynamisme du paysage associatif rennais."*

En vertu de l'article 3 des statuts, *"Sont membres du Mouvement Associatif Rennais les associations contribuant à la vie associative rennaise et qui déclarent y adhérer"*.

Ainsi, toutes les associations qui en expriment la volonté peuvent être membres du MAR. Le MAR est donc une association d'associations. Le MAR réunit donc des associations de tailles, d'objets et de secteurs d'activités variés dont les points communs sont :

- contribuer à la vie associative rennaise
- se reconnaître dans la charte des engagements réciproques entre la Ville de Rennes et le mouvement associatif
- partager les valeurs et l'objet du MAR
- faire le choix d'adhérer au MAR

En revanche, il est administré par des individus, qui ont été élus nominativement par l'AG, sur proposition de l'association qu'ils représentent.

Son siège social est situé à la Maison des associations, 6 cours des alliés.

## **Les valeurs du MAR**

### ***La défense des valeurs républicaines***

La légitimité du MAR est étroitement liée aux principes posés dans la Charte des engagements réciproques entre le Mouvement associatif rennais et la Ville de Rennes. Les valeurs qui figurent dans ce document sont donc les siennes, de même que les valeurs républicaines dans leur ensemble : liberté, égalité, fraternité, laïcité, refus de toutes les discriminations.

### ***La volonté de développer le pouvoir d'agir de chacun***

Pour conduire son action, le MAR s'appuie en outre sur les valeurs de l'éducation populaire, définie comme « l'ensemble des pratiques éducatives et culturelles qui œuvrent à la transformation sociale et politique, travaillent à l'émancipation des individus et du peuple, et augmentent leur puissance démocratique d'agir » (C. Morel).

### ***La confiance dans les associations du territoire et dans notre capacité collective à innover***

Dans un contexte de mutations de l'action publique, des besoins sociaux et des formes d'engagement, le paysage associatif évolue. Le MAR accompagne ces évolutions, qui sont porteuses d'opportunités à condition que les associations se les approprient et prennent en main leur destin, en lien avec les acteurs publics.

### ***L'affirmation de l'autonomie du mouvement associatif***

Pour construire une parole collective comme pour contribuer efficacement à l'évolution des politiques associatives, le MAR défend son autonomie et plus précisément sa liberté de pensée et d'expression, ainsi que sa capacité à choisir les méthodes de travail et de mobilisation qui lui semblent les plus appropriées.

## **Les orientations**

### **Développer le dialogue entre les associations**

- organiser des temps d'échange sur des sujets d'intérêt général, et dans un format qui permette à chacun de prendre la parole (brunch, débats, etc.)

- débattre des orientations de la politique associative au sein de commissions ouvertes à tous, avec une méthode et un calendrier clairs ("fiche projet")
- être le relais de la parole des acteurs associatifs qui se mobilisent collectivement sur le territoire (adhérents ou non au MAR) au service de l'intérêt général
- faire preuve d'ouverture et partager l'information
- faire remonter les demandes collectives à la Ville, avec la volonté de rechercher des solutions. Le MAR peut aussi travailler sur des demandes individuelles si celle-ci lui semblent révélatrices de signaux faibles ou d'enjeux qui concernent toutes les associations
- construire une parole commune
- partager les bonnes pratiques
- publier les prises de position du MAR ainsi que le compte-rendu des échanges qu'il organise

### **Etre interlocuteur de la Ville de Rennes sur les politiques associatives**

- mettre à l'agenda des sujets qui correspondent à l'intérêt général du monde associatif, en s'appuyant sur la connaissance que nous en avons grâce aux échanges auquel participe le MAR
- le MAR contribue à l'élaboration des politiques associatives, en veillant à rester dans un rôle de proposition. Lorsque les questions deviennent purement techniques, il renvoie vers d'autres acteurs.

### **Prendre part à des instances du paysage associatif rennais**

Le MAR peut participer à des commissions mixtes, des groupes de travail, des comités de pilotage... pour :

- prendre part à un processus transparent, permettant une implication des associations dans les politiques associatives
- apporter un autre regard, appuyé sur sa connaissance du monde associatif
- traduire ses orientations politiques en décisions concrètes
- permettre à ses membres de monter en compétences, de découvrir de nouvelles associations et recueillir des éléments lui permettant de mieux construire ses positionnements.

Cette participation se fait sous réserve d'une validation par le CA du MAR, qui examine régulièrement la possibilité pour le MAR de construire un avis éclairé et pertinent dans ce cadre.

### **Les principes d'action**

Pour la mise en oeuvre de ces orientations, le MAR s'appuie sur les principes suivants :

- sensibiliser, acculturer les associations aux enjeux de la politique associative

- être à l'écoute de la parole des associations ; faire preuve d'ouverture
- mobiliser l'intelligence collective, co-construire la parole avec les acteurs de terrain et faire monter en compétence ses membres sur la connaissance des dossiers comme sur la conduite de projets participatifs
- adopter une vision prospective : le MAR ne se positionne pas seulement en réaction aux sollicitations (des associations, de la Ville), il construit aussi une vision politique, met les questions de fond en débat, porte des propositions
- mettre au débat et faire valider les positionnements du MAR avant de les rendre publics
- ne pas refaire ce qui a déjà été fait, ou ce qui pourrait être mieux fait par d'autres (principe de subsidiarité)
- capitaliser : le MAR valorise les initiatives existantes et favorise le partage des bonnes pratiques
- répondre aux sollicitations tout en conservant la capacité d'en décliner certaines au regard de ses capacités de mobilisation effective et/ou si elles portent sur des sujets si techniques qu'ils auraient vocation à être traités par des professionnels et non par des représentants des associations
- accompagner le développement de la connaissance du fait associatif à Rennes
- participer à des réseaux d'acteurs qui partagent les mêmes valeurs aux niveaux local, régional ou national
- mettre en valeur l'action des associations et des bénévoles rennais

Projet